

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 27/09/2023

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURDONTERRAL

Date de convocation : 21/09/2023

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 26

Quorum atteint

Présents (20) :

- William ARS  
- Olivier DELMAS  
- Marie-Line GIBERT  
- Eddy GOMMERET  
- Geneviève SOLACROUP  
- Roseline TERME  
- Marc OLIVIER  
- Anne GACHON  
- Gautier VIDAL  
- Emilie BRIGNARD  
- Céline DUCOUDRAY  
- Paul MARTINEZ  
- Patrick MOREAU  
- Anne-Marie DELOBEL  
- Pascale GRIPON  
- Julien SAVARD  
- Pascal PANTHENE  
- Marion LIGIER

- Jean-Luc DELAGNES  
- Serge PRIVAT

Absents représentés (6) :

- Patricia BELKADI : pouvoir à Olivier DELMAS  
- Norbert ISERN : pouvoir à Marc OLIVIER  
- Karine TURLAIS : pouvoir à Roseline TERME  
- Yoann AGATI : pouvoir à Eddy GOMMERET  
- Anne MACIAS : pouvoir à Marie-Line GIBERT  
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

Absents (3) :

- Ariane CHAZERAND-AZOULAY  
- Flavien MERCADIER  
- Jean-Pierre CAMBON

Secrétaire de séance : Gautier VIDAL

### DELIBERATION D2023-73 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – HALLE DES SPORTS – GEOTHERMIE

Monsieur le Maire rappelle que le projet de Halle des Sports qui accompagne l'arrivée du lycée prévoit l'utilisation de la géothermie. La production d'eau chaude chauffage sera réalisée par un système thermodynamique de type pompe à chaleur Eau/Eau (géothermie).

La pompe à chaleur sera réversible afin de « rafraîchir » les locaux en période estivale.

Monsieur le Maire propose par conséquent au Conseil de bien vouloir solliciter l'aide la plus élevée possible auprès d'Hérault Energies et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), également Agence de la Transition Ecologique, pour les études de faisabilité, le Test de Réponse Thermique (TRT), la géomodélisation ainsi que pour les travaux d'investissement.

**LE CONSEIL :**

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,**

**APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.**

**FAIT ET DELIBERE A COURDONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



William ARS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.